

LE RAPPORT DES SOCIÉTÉS À LEUR PASSÉ

L'HISTORIEN ET LES MÉMOIRES DE LA SECONDE G.M.

1. LE RÉSISTANCIALISME DES ANNÉES D'APRÈS-GUERRE

1.1. LE MYTHE D'UNE FRANCE RÉSISTANTE

Doc 1p19 : discours CDG du 14 octobre 1944 CDG annonce que **la plupart des français ont été résistants** même s'ils ont pu se tromper ou être trompés → progression par rapport au discours du 25 août 1944 où pas de mention de collaboration.

Fin du discours sur **notion d'unité**, sous peine de mourir

→ CDG veut **montrer que la France ≠ Pétain** mais que France = CDG pour les Alliés → au conseil de sécurité de l'ONU siègent seulement les vainqueurs

L'union est nécessaire pour reconstruire le pays, autant au niveau des **infrastructures** que pour **l'orgueil** : l'armée a été balayée en 5 semaines, alors que c'était la meilleure du monde en 1918.

Doc 3p19 Affiche adressée aux français, notamment aux communistes → **éviter querelles politiques**

→ **Dès 44/45 émerge l'idée que la vraie France fut la France résistante** (< Henry Rousseau, 1987 : résistancialisme)

On fait abstraction de la collaboration, du Service du Travail Obligatoire (STO), des camps de concentration....

Doc 4p25 : discours d'André Malraux Transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon = résistancialisme ; Jean Moulin = visage de la France, en + d'un martyr ; omission du rôle des troupes étrangères dans la libération

Apologie du président (élections en 1965)

1960 : inauguration du mémorial de la France combattante

Le nom des résistants est donné à des collèges, des rues... (avec légitimité)

Le **courant résistancialiste** envahit même la **culture populaire** : *La Grande Vadrouille*

1.2. APRÈS L'ÉPURATION, L'OBLITÉRATION DE LA COLLABORATION

En 1944, les femmes étaient tondues (parfois en public) → humiliation

Actes sauvages,, pas issus d'un jugement de tribunal.

9000 victimes de l'épuration sauvage, dont 1/3 par des résistants.

L'épuration judiciaire (légale) prend le relais : 300 000 dossiers sont instruits, qui donnent lieu à 130 000 jugements pour un peu moins de 100 000 condamnations. « seulement » 767 peines de mort exécutées.

François Mauriac (romancier de l'époque) estime que la population française a le droit de réclamer vengeance, mais que l'État doit être prudent quant à la façon de l'appliquer.

La France fait passer **plusieurs lois d'amnistie en 47, 51 et 53** (on « oublie » les actes passés), au nom de l'unité nationale car contexte de début de GF.

En France, dans les années 1950 se dvp la **thèse du glaive et du bouclier** (< Robert Aron, qui n'a pas clairement eu accès aux archives) : Pétain = bouclier alors que CDG = glaive.

Cette thèse est-elle nécessaire à l'unité nationale ?

Collaboration = participation active au régime de Vichy

Collaborationnisme = néologisme de J-P Azéma : prône l'instauration d'un régime nazi en France

Jusqu'à Mitterrand inclus, les présidents français allaient chaque année fleurir la tombe de Pétain.

1.3. LA MARGINALISATION DES AUTRES MÉMOIRES DE GUERRE

Avant 1973, peu de lieux de mémoire de la Shoah. La mémoire de la déportation est occultée par celle de la Résistance. Déportés = victimes honteuses + complexe du survivant.

On commence à en parler dans les **années 1960** avec le **procès d'Heichmann** (comptabilité dans la solution finale), qui a été débusqué et enlevé par le Mossad (services secrets israéliens).

Suite à ce procès ressort le terme de **banalité du mal** : le petit fonctionnaire moyen agit pour le mal mais ne fait qu'obéir aux ordres. // avec expérience Milgram.

Pour les requis aux STO, il faut attendre **2008** pour qu'un arrêté leur confère le titre officiel de *victime du travail forcé en Allemagne nazie*.

La mémoire de la **déportation tzigane** est quasi-absente, occultée par la déportation juive. 500 000 victimes.

Seulement **reconnue en 1982** par l'Allemagne ; mémorial inauguré en **2005**.

En **2010** a eu lieu l'année de la mémoire de la déportation ; pas beaucoup d'impact médiatique.

2. D'UNE MÉMOIRE OFFICIELLE AUX MÉMOIRES DE LA GUERRE

2.1. L'ÉMERGENCE D'UNE MÉMOIRE PLURIELLE (OU LA RÉVOLUTION PAXTONIENNE)

Doc 3p21 Remise en cause de l'unité nationale seulement après la sortie de la France dans les guerres d'Indochine et d'Algérie.

Robert Paxton, américain, **remet en cause le résistancialisme** le premier **en 1972**.

Aucun accès aux archives françaises, ni allemandes (car conservées à Berlin-Est pour la plupart) ; seulement les archives allemandes conservées aux USA.

La thèse du glaive et du bouclier vole en éclats et Paxton **montre la responsabilité** pleine et entière **de Pétain**.

Son livre a **suscité des vocations** (des historiens se sont focalisés sur ce volet de l'Histoire) et a **réveillé les consciences**.

2.2. UNE ANALYSE PLUS NUANCÉE

Dans les **années 70-80 émergent ≠ écoles historiques** (car distance)

≠ concepts pour qualifier Vichy : collaborationnisme (JP Azéma), fascisme vichyssois...

D'autres au contraire mettent en avant la **thèse immunitaire** : la France est **tellement ancrée dans la démocratie** qu'elle est **imperméable aux idées fascistes**.

Doc 3p31 Paxton nuance son propre propos au début des années **1980** : notamment la position des français à l'égard de Pétain et CDG.

2.3. LE RÉVEIL DE LA MÉMOIRE DE LA SHOAH

On commence à **parler de façon + libre au début des années 1980** ; l'opinion publique s'y intéresse par le biais de documentaires.

De Nuremberg à Nuremberg (prêt en 1987 mais diffusé en 1989, Antenne 2 s'excuse pour le retard) ; La liste de Schindler de Spielberg ; ...

3. L'ÉTAT FACE AUX MÉMOIRES DE LA GUERRE DEPUIS LES ANNÉES 1970

3.1. L'IMPACT DE L'HISTOIRE SUR LA POLITIQUE : LA REMISE EN CAUSE DU RÉSISTANCIALISME

Virage idéologique progressif dès les **années 1970** : on commence à regarder le **rôle de Vichy** avec + **de clairvoyance**.

En **1995, reconnaissance par J. Chirac des crimes de l'État** français.

Doc 4p27 Véritable portée historique : le **chef de l'État reconnaît la culpabilité de l'État français pour la première fois**. Donne des chiffres précis pour appuyer le *mea culpa* ; précise **toutefois à la fin que la vraie France = celle des résistants**.

→ **2005** : création du **mémorial de la Shoah**

3.2. LES PROCÈS DES ANNÉES 1980-90

Grâce aux infatigables **chasseurs de nazis Beate et Serge Klarsfeld**.

- Klaus Barbie
- René Bousquet, assassiné avant son procès
- Touvier : 1^{er} jugement → non-lieu ; puis nouvelles preuves → prison à vie
- Papon : condamné à 10 ans de prison

3.3. L'IMPACT DU POLITIQUE SUR L'HISTOIRE : LA CONTROVERSE DES LOIS MÉMORIELLES

Dans les années **1970-80** se développent les **thèses révisionnistes** (remet en cause le fonctionnement, des petits détails) et les **thèses négationnistes** (nie complètement l'existence de l'extermination).

Dans les **années 1980**, face à la montée de l'extrême droite, le gouvernement **renforce l'appareil législatif concernant le racisme, l'antisémitisme**.

Acte fondateur = **loi Gayssot** → réprime tout acte raciste, discriminatoire, xénophobe, antisémite et **crée le délit de négationnisme** à propos de la Shoah.

Cependant, la **liberté d'expression** est remise en cause.

La **loi de janvier 2001** relative à la **reconnaissance du génocide arménien** (perpétré en 1915)

→ bloquer l'entrée de la Turquie dans l'UE

→ décision basée sur faits historiques, ou décision politique ?

Mai 2001 : loi Taubira : reconnaît la traite et l'esclavage comme crime contre l'humanité.

En **2005**, loi qui demande aux **programmes de l'éducation de montrer les bienfaits de la colonisation** : **finalement abrogée**

Levée de boucliers de la part d'historiens, qui refusent que la loi écrive l'histoire.

Certains parlent de **stalinisme de la pensée**.

En **2008**, les députés décident de **ne plus voter de lois mémorielles**.

On se sert beaucoup de notre passé, mémoires de guerre... pour **unifier le pays** (commémorations, comme les 70 ans du département)

→ devoir de mémoire très **à la mode** et **controversé**